

veulent que le gouverneur général, qui est le seul représentant de Sa Majesté ici, puisse être à la hauteur de sa tâche. Certains diront peut-être qu'à Ottawa, nouveau siège du gouvernement, la vie sociale n'exige pas de grandes dépenses, mais le gouverneur général n'a pas pour seule fonction de donner des fêtes fastueuses. Il doit faire le tour du pays, se rendant dans les provinces de l'Est une année et dans celles de l'Ouest l'autre année. Les gens doivent voir le représentant de Sa Majesté. Celui-ci doit pouvoir entrer en contact avec la population afin de transmettre à la Reine le sentiment de son peuple. Voilà pourquoi le gouverneur doit voyager. Il doit aussi faire des dons de charité. Même ceux qui occupent des postes relativement peu importants sont appelés à faire des dons de charité, il va sans dire que le gouverneur général doit dépenser beaucoup à cette fin. Il serait de mauvais goût d'exiger qu'on rende compte de toutes ses dépenses. En cette affaire, la main gauche doit ignorer ce que fait la main droite. Le représentant de Sa Majesté ne doit pas omettre de s'acquitter d'un devoir qui parmi tous les autres est le plus cher au cœur bienveillant de la Reine: celui de distribuer les largesses à profusion. Le sénateur McCully prétend que nous nous opposons à la Chambre des communes en refusant de sanctionner un projet de loi qui nous est soumis. Le Sénat possède les mêmes droits que la Chambre des communes. Il a le devoir de modifier les mesures que la Chambre lui envoie quand, à son avis, des modifications s'imposent. Sinon, nous manquerions à nos devoirs. Il est bien vrai que la constitution ne permet pas au Sénat de rédiger ou de modifier des projets de loi de finance, mais le sénateur McCully dit que nous faisons fi de la taxation comme si nous ne payions pas nos impôts ou comme si notre assemblée planait dans les nuages et n'était pas touchée par les lois du pays et était exempte d'impôts. C'est tout à fait insensé. Nous sommes du peuple et nous contribuons largement, probablement autant que les députés, au revenu de l'État. Donc, le sénateur Macpherson n'accepte pas le principe selon lequel il faudrait s'abstenir de commenter les questions impliquant des dépenses de deniers publics. Nous avons le droit de savoir quelle entente a été conclue avec le gouvernement britannique. Si l'on a simplement laissé entendre aux secrétaires aux colonies que le traitement du gouverneur général serait de 10,000 livres, le sénateur Macpherson et la majorité de la population du Dominion seront prêts à verser ce traitement. Quand le Conseil législatif du Canada était une Chambre élue, le sénateur représentait la circonscription la plus peuplée du pays. Il

n'a pas craint de se présenter devant ses électeurs et de leur demander s'il fallait faire confiance au gouvernement britannique à ce sujet. C'est bien beau de la part du sénateur de Saint-Jean de parler d'économie. . .

**L'honorable M. Wilmot** demande au sénateur Macpherson s'il n'est pas en faveur de l'économie.

**L'honorable M. Macpherson** répond qu'il est en faveur d'une saine économie, lorsque le Sénat a son mot à dire en la matière: c'est-à-dire verser à ses fonctionnaires les traitements qu'exigent les besoins du service. Mais le gouverneur général n'est pas un fonctionnaire du Sénat et le sénateur Macpherson ne voudrait pas violer un accord conclu avec le gouvernement de la mère-patrie. Si l'on a de bonnes raisons de rompre l'engagement, que les délégués le disent.

**L'honorable M. Wilmot** dit que la loi est explicite.

**L'honorable M. Macpherson** précise que le gouverneur général est le seul représentant du gouvernement impérial au Dominion dont le traitement est versé par le Canada. Aux yeux du gouvernement et du peuple britannique, aux yeux de nos voisins et de notre population, la réduction du traitement du gouverneur général apparaîtra comme une mesure prématurée, indigne et mesquine. Le gouvernement britannique dépense de fortes sommes au Canada et le seul lien visible qui nous unit à l'Angleterre, c'est le gouverneur général. Et voilà que nous voulons renier ses appointements. Allons-nous croire qu'un intellectuel qui occupe une position de premier plan en Angleterre viendra ici, si son traitement est remis en question à toutes les sessions du Parlement? C'est indigne du Parlement du Dominion. Les Canadiens sont prêts à donner au gouverneur général un traitement qui lui permettra de représenter la Reine avec dignité, mais ils s'attendent à ce que ce traitement soit dépensé au Canada. D'une part, ils tiennent à ce que le gouverneur dépense tout son traitement au pays, et d'autre part, ils ne voudraient pas qu'il dépense sa fortune personnelle dans l'exercice de ses fonctions officielles de gouverneur général. Le sénateur Macpherson est d'accord avec le sénateur Benson qui a dit que les 10,000 livres devraient couvrir toutes les dépenses du gouverneur général. A son avis, le montant fixé dans la loi de la Confédération lui permet d'exercer comme il convient les fonctions de représentant de Sa Majesté et qu'on ne saurait rien retrancher de cette